

## REGLEMENT JOURNEE SPORT SANTE 2020

Cette journée sport santé est organisée par l'association James Sport Santé (loi 1901) sur les communes de Bonnevaux, Abondance et Saint Jean d'Aulps.

- Les participants à cet événement sont appelés « Challengers »
- Les Parcours sont nommés « Défi »

### 1. **PARCOURS**

La Journée Sport Santé propose 4 parcours :

1. Gros Bouillon : 35km et 2700 m D+/- . Départ entre 7h et 10h00 d'Abondance
2. Petit Bouillon : 20km et 1050 mD+/- . Départ entre 8h30 et 11h d'Abondance
3. Feu follet : 14km et 550 D+/- . Départ entre 9h30 et 10h30 d'Abondance
4. Feu doux : 7km et 115D+et 100 D- . Départ entre 11h et 12h de Bonnevaux

Les parcours détaillés sont disponibles sur le site internet [www.jss74.com](http://www.jss74.com).

Les arrivées de tous les parcours sont prévues entre 13h et 14h à Abondance.

Les défis de toutes les équipes arrivant en dehors de ce créneau horaire ne seront pas validés.

Nombre de challenger par équipe :

Les défis Gros Bouillon, Petit Bouillon, Feu Follet et Feu Doux sont à réaliser par équipe de deux challengers au minimum.

**De plus le défi Feu Follet est ouvert aux personnes en situation de handicap transportées en joëlette et accompagnées de 5 porteurs au minimum.**

Il est possible, pour la personne en situation de handicap de faire une partie du parcours entre « Les Chalets de l'Essert » et l'arrivée en Fauteuil tout terrain. Les équipiers pourront suivre en VTT des « chalets de l'Essert » jusqu'à l'arrivée.

L'organisation se chargera du transfert de matériel entre Abondance et les Chalets de l'Essert .

Le transfert de matériel sera assuré par l'organisation.

### 2. **ESPRIT DEL'EVENEMENT**

**« Différents dans la vie, égaux dans le défi »**

Les objectifs de cette journée sport santé sont nombreux : D'apprendre à se connaître, de réaliser un défi en équipe pour terminer le défi ensemble quelles que soient les capacités de chacun !

Chaque équipe doit donc choisir son défi ainsi que son horaire de départ en fonction du temps qu'elle pense mettre pour effectuer le défi choisi.

### 3. **PARTICIPATION**

Le défi Gros Bouillon est ouvert à toute personne, homme ou femme, majeure le jour de l'événement, licenciée ou non.

Le défi Petit Bouillon est ouvert à toute personne homme ou femme, âgée au minimum de 16 ans le jour de la course, licenciée ou non.

Les personnes mineures devront fournir lors du retrait des dossards, une autorisation parentale, téléchargeable sur le site internet ou sur papier libre.

Le défi Feu Follet est ouvert à tous sans restriction d'âge, les mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte. (Pas de certificat médical obligatoire) Ce défi est ouvert également aux personnes en situation de handicap transportées en joëlette et accompagnées de 5 porteurs au minimum tous majeurs le jour de l'événement. (Pas de certificat médical obligatoire).

Le défi A Feu Doux est ouvert à tous sans restriction d'âge, les mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte. (Pas de certificat médical obligatoire)

#### **4. INSCRIPTION**

Les inscriptions se font :

- soit en ligne à partir du site Internet : [www.jss74.com](http://www.jss74.com)
  - soit sur bulletin manuel, téléchargeable sur le site [www.jss74.comongletinscription](http://www.jss74.comongletinscription)
- La date limite d'envoi des bulletins d'inscription est fixée au vendredi 11 Septembre 2020. Ils seront adressés à l'association James Sport Santé, 49 Rue des Champs 74500 Publier. Les chèques seront libellés à l'ordre de « ASSOCIATION JAMES SPORT SANTE ».
- Gros Bouillon : ce défi est limité à 200 personnes, le tarif est fixé à 32€ par personne (repas + lot d'inscription + caution ecocup comprise).
  - Petit Bouillon : ce défi est limité à 200 personnes, le tarif est fixé à 25€ par personne et 12€ pour les mineurs (repas + lot d'inscription + caution ecocup comprise).
  - Feu Follet : ce défi est limité à 250 personnes, le tarif est fixé à 22€ par personne et 12€ pour les mineurs (repas + lot d'inscription + caution ecocup comprise).
  - Feu Doux : ouvert à tous, limité à 250 personnes, le tarif est fixé à 22€ par personne et 12€ pour les mineurs (repas + lot d'inscription + caution ecocup comprise).

#### **5. CERTIFICAT MEDICAL**

Le certificat médical est OBLIGATOIRE uniquement pour les défis « Gros Bouillon » et « Petit Bouillon ».

C'est une condition obligatoire pour participer à ces défis.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme;

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne ;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive;

- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou saphotocopie le document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2019-2020.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription, l'original du certificat médical ou sa photocopie de non-contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de l'événement.

## **6. SECURITE DU PARCOURS**

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

Les participants s'engagent également à porter assistance aux autres participants en cas de besoin.

## **7. ENVIRONNEMENT**

Les participants sont tenus de respecter la faune et la flore tout au long des parcours. Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés et triés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

Le non-respect entraînera la disqualification du challenger.

Chaque challenger est tenu d'avoir son ecocup avec lui car il n'y aura pas de gobelets plastiques.

## **8. ANNULATION DE COURSE**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation, hors événement climatique, les challengers pourront prétendre au remboursement de l'inscription avec une retenue de 3 euros de frais technique du remboursement.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires de départ ainsi que le présent règlement sans préavis pour des raisons de sécurité, et cela même pendant la course. Cependant, elle s'engage à en informer les participants.

## **9. MODIFICATION D'EQUIPE**

Aucun changement d'équipier ne sera accordé : si les personnes présentes le jour de la course ne sont pas celles inscrites, l'équipe ne pourra pas prendre le départ.

## **10. DROIT A L'IMAGE**

En acceptant ce règlement, chaque participant autorise l'organisation à utiliser toute photo ou vidéo prise pendant l'événement pour les diffuser à titre promotionnel ainsi que la diffusion de leur nom et prénom lors de la publication des résultats.

## **11. BARRIERE HORAIRE**

Afin d'assurer au mieux la sécurité des participants, une barrière horaire sera mise en place sur les parcours Gros bouillon, Petit bouillon et Feux Follet.

## **12. MATERIEL PRECONISE**

L'organisation préconise une liste de matériel, qui pourra être contrôlé lors de l'évènement. Attention **le téléphone portable par challenger est obligatoire** pour votre sécurité

- Gros bouillon : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, couverture de survie, sifflet, ecocup, dossard visible, une trousse de premier secours.
- Petit bouillon : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, couverture de survie, sifflet, ecocup, dossard visible.
- Feu follet : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, couverture de survie, sifflet, ecocup, dossard visible.
- Feu doux : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, écocup dossard visible
- Boucle ton défi :Aucun

## **13. LES RAVITAILLEMENTS**

Les parcours seront réalisés en semi-autonomie, c'est-à-dire que des ravitaillements seront présents sur le Gros Bouillon au Brion, au Fouyet et à la Ferme de la Lanche Le Petit Bouillon et Feu Follet : 2 Ravitaillements, au Chalet de l'Essert et à la ferme de la Lanche.

A feu Doux bord de Dranse

Toutefois les participants doivent être autonomes entre les différents points de ravitaillement.

## **14. ABANDON OU PROBLEME SUR LE PARCOURS**

En cas de problème ou d'abandon, les challengers devront obligatoirement informer l'organisation au numéro de téléphone communiqué et inscrit sur le dossard. Les challengers doivent informer les bénévoles présents sur le parcours.

L'arrivée aura lieu à Abondance entre 13h et 14h pour tous les parcours. Elle sera suivie d'un repas pour les participants ainsi que d'une remise des prix autour de 15h.

## **15. CLASSEMENT ET RECOMPENSE**

Chaque participant recevra un lot lors du retrait des dossards.

L'objectif de cet événement est que le plus grand nombre d'équipe réalise son défi.

Pour valider le défi que les challengers se sont fixés, il faut que l'équipe complète franchisse la ligne d'arrivée entre 13h00 et 14h00.

=> Chaque équipe ayant réalisé son défi se verra remettre une récompense.

## **16. ORGANISATION DE LA JOURNEE**

Retrait des dossards :

A la maison médicale de Publier le vendredi 18 septembre 2020 de 18h00 à 20h30.

A Abondance le samedi 19 septembre de 13h à 18h pour tous les défis.

le dimanche 20 Septembre de 6h30 h à 10h30. (en fonction de votre horaire de départ)

*(Attention: Défi A feu doux : Au départ de Bonnevaux )*

Le dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo

Le dossard sera attaché avec 4 épingles à nourrice (**fournies par le concurrent**) et porté sur la poitrine ; il devra être visible durant tout le Défi.

Un briefing obligatoire sera donné 5 minutes avant chaque départ.  
Les départs seront échelonnés en fonction du temps estimé par chaque challenger pour réaliser le parcours choisi.  
L'inscription à cet événement implique l'acceptation de ce règlement.